



Commune d'AUBEL

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de PERMIS D'URBANISME.

Le demandeur est le Cabinet vétérinaire Berg & Dal, domicilié Clabater, 59 à 4880 Aubel.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Clabater, n°59, cadastré Section B n° 342 g et 346 g.

Objet de la demande : ***Construction d'un bâtiment pour revalidation (chevaux) et piste extérieure - Transformation d'un garage existant en salle d'opération - Démolition d'une étable et construction d'un garage et d'une piscine couverte***

et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.6 : demande de dérogation aux prescriptions du plan de secteur (actes et travaux sur une construction existante dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions de la zone agricole telles que définies à l'art. D.II.36) ;

CoDT – art. D. IV.5 : demande d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme (aire différenciée I – aire d'habitat rural) sur les points suivants :

Modification du relief du sol - Superficie des constructions - Alignement - Implantation des constructions - Pentes de toiture - Parement de façade - Teinte des menuiseries - Superficie des baies

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 25-07-2022 au 30-08-2022 (clôture d'enquête à 16h00).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel.

- les jours ouvrables **de 9h00 à 12h00** ;

- les **jeudis 28 juillet et 4, 11, 18, 25 août** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **service de l'Urbanisme**

téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**

- remises **au Service Urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolaï n° 1 (1^{er} étage) à 4880 Aubel**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU 2619**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès **du Service de l'Urbanisme** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

Administration Communale – Salle du Conseil (1^{er} étage) - Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel, le 30.08.2022 à 16h00.

La Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Christiane ROHEN (service urbanisme)** dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-avant.
